

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD198

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 28

I. – À l’alinéa 30, supprimer les mots :

« premier alinéa du »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence des mots :

« premier alinéa »

la référence :

« I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendent de coordination.